Pickleball

On encourage les districts à suivre en tout temps les renseignements techniques et les règlements énoncés dans ce manuel. Lorsque des changements sont effectués au niveau du district, les personnes participantes admissibles aux jeux d’été Ontario 55+ doivent être informées que les règlements suivants seront en vigueur aux jeux d’été Ontario 55+.

1. **FORMAT DU JEU – DOUBLE**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **DIVISION** | **CATÉGORIE D’ÂGE** | **NOMBRE DE PERSONNES PARTICIPANTES** |
|  HommesNiveau de compétences3.5 et 4.0+ | 55+65+ | Deux (2) par groupe d’âge et niveau de compétences |
| Femmes Niveau de compétences 3.5 et 4.0+ | 55+65+ | Deux (2) par groupe d’âge et niveau de compétences |
| Mixte Niveau de compétences 3.5 et 4.0+ | 55+65+ | Deux (2) par groupe d’âge et niveau de compétences |

**Les MÉDAILLÉS D’OR DU DISTRICT** qui se classent pour les jeux provinciaux, mais dont le partenaire de jeu ne peut y participer, peuvent choisir un nouveau partenaire de jeu pour les jeux provinciaux, mais doivent choisir leur nouveau partenaire de jeu parmi les personnes qui ont participé à la compétition de qualification du district.

Toute personne qui n’est pas présente à l’heure prévue pour le début du match et pendant toute la durée de la compétition est en défaut et est automatiquement disqualifiée de la compétition. En cas de circonstances atténuantes, des exceptions à cette règle peuvent être accordées par le responsable de l’événement.

Les joueurs sont censés terminer la compétition, quel que soit leur résultat. En cas de défaut d’une équipe au cours de la compétition, les résultats de cette équipe seront retirés du classement.

Les organisateurs doivent disposer d’une équipe supplémentaire pour jouer en tant qu’équipe « flottante » au cas où le nombre d’équipes serait impair ou en cas de défaut d’une équipe. Les résultats de cette équipe ne seront pas pris en compte dans le classement final.

# En cas de doutes sur les décisions, le manuel technique des jeux d’été de l’OSGA sera considéré comme définitif.

1. **ADMISSIBILITÉ**

|  |  |
| --- | --- |
| **ÉVÉNEMENT** | **EXIGENCES** |
| Jeux du district | Toute personne âgée de 55 ou plus qui demeure en Ontario **et niveau de compétences de 3.5 & 4.0+**  |
| Jeux d’été Ontario 55+ (championnat provincial) | Médaillés d’or — compétition du district |
| **Remarque :** Les gagnant(e)s précédents des jeux d’été et d’hiver de l’Ontario 55+ et des jeux du Canada sont toujours admissibles à participer au niveau du district et des jeux d’été de l’Ontario 55+, mais doivent se qualifier au niveau du district avant de participer aux jeux provinciaux d’été. |

1. **PRÉPARATIFS AU TOURNOI**
	1. Les équipes seront réparties en groupe si le nombre le justifie.
	2. Le jeu se déroulera sous la forme d’un tournoi à la ronde, suivi d’une série éliminatoire.
	3. Si possible, la série éliminatoire comprendra une ronde pour les médailles et une ronde pour la consolation. La répartition sera déterminée par le nombre d’équipes participantes. Pas plus de 8 équipes peuvent se qualifier pour la ronde des médailles.
	4. Les parties se joueront jusqu’à un score de onze (11), avec un maximum de 13 en cas d’égalité.
	5. Un match dans le tournoi à la ronde se déroulera en 2 manches avec une limite de temps de 45 minutes par manche.
	6. Un match des séries éliminatoires se déroulera selon le principe des deux meilleurs manches sur trois.
	7. Le nombre de terrains disponibles et le nombre d’équipes inscrites détermineront le nombre de groupes utilisés afin que le tournoi à la ronde et les séries éliminatoires puissent être terminés dans le temps imparti.

# DÉTERMINATION DES GAGNANT(E)S

* 1. Dans le tournoi à la ronde, l’équipe gagnante de chaque match se verra attribuer deux (2) points au classement. L’équipe perdante recevra zéro (0) point.
	2. Le classement dans le tournoi à la ronde déterminera la répartition des places pour le format des séries éliminatoires.
	3. Si, à l’issue du tournoi à la ronde, il y a égalité au classement, la procédure suivante sera appliquée pour briser l’égalité :
		1. Résultats des matchs en tête-à-tête;
		2. Le cas échéant, les points marqués en faveur sont divisés par les points marqués contre, le quotient le plus élevé l’emportant.
		3. Si nécessaire, un match supplémentaire doit être joué entre les équipes à égalité.

# PRIX

**Or (24)**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Hommes double 55+ | Femmes double 55+ | Mixte double 55+ |
| Hommes double 65+ | Femmes double 65+ | Mixte double 65+ |
| Hommes double 55+ | Femmes double 55+ | Mixte double 55+ |
| Hommes double 65+ | Femmes double 65+ | Mixte double 65+ |
| Hommes double 55+ | Femmes double 55+ | Mixte double 55+ |
| Hommes double 65+ | Femmes double 65+ | Mixte double 65+ |

**Argent (24)**

**Bronze (24)**

1. **SOURCE DES RÈGLES**

Les règlements de l’USAPA s’appliquent avec les exceptions énumérées dans les rubriques « Tournament Set-Up » et « Pickleball Rules Summary. »

Sites Web : [www.okpickleball.ca](http://www.okpickleball.ca/) | [www.pickleball.com](http://www.pickleball.com/)

# EXIGENCES POUR L’ÉVÉNEMENT

**Équipement** 1. Des filets réglementaires sont nécessaires (minimum de quatre).

1. Balles de pickleball réglementaires (approvisionnement adéquat).
2. Pour les matchs à l’intérieur, une balle d’intérieur ONIX Fuse de couleur orange (ou l’équivalent) doit être utilisée.
3. Les personnes participantes doivent fournir leurs propres raquettes de pickleball.
4. Les joueurs et joueuses doivent utiliser les raquettes recommandées par la PAO (Ontario). Les raquettes faites à la main ne sont pas autorisées.
5. Il est recommandé aux personnes participantes de porter des lunettes de protection lors des matchs.

**Installations** 1. L’établissement doit disposer de terrains de badminton bien marqués et de taille réglementaire, à moins que des terrains de pickleball réglementaires ne soient disponibles, en nombre suffisant pour chaque division.

2. Les installations doivent être accessible aux fauteuils roulants.

# OFFICIELS

L’OSGA exige, au minimum, les officiels principaux suivants aux jeux d’été OSGA Ontario 55+ :

En ce qui concerne les jeux du district, la procédure suivante est seulement une suggestion. Le nombre de personnes participantes et la disponibilité de volontaires peuvent exiger moins d’officiels. Les districts sont encouragés à avoir les officiels nécessaires afin d’assurer le bon déroulement de l’événement.

1. Un (1) responsable des activités
2. Un (1) arbitre/pointeur par terrain
3. Un (1) arbitre maître

Le comité hôte s’assurera que tous les officiels principaux possèdent les qualifications requises telles que spécifiées par l’OSGA avant les Jeux d’été de l’Ontario 55+. L’hôte est également responsable de tous les autres officiels nécessaires à l’organisation de l’événement.

**RÉSUMÉ DES RÈGLES DE PICKLEBALL**

1. Un examen médical deux mois avant l’événement est fortement recommandé.

**RÈGLES DE BASE :**

**Service :**

1. Les services doivent être effectués en dessous et le rebond lors du service est autorisé.
2. La raquette doit passer en dessous de la taille. Un service réglementaire doit se faire en dessous de la taille, avec le haut de la tête de la raquette en dessous du poignet.
3. Une seule tentative de service est autorisée. Il n’y a pas de service au filet et aucune réserve n’est autorisée.
4. Si le service touche n’importe quelle ligne à l’exception de la ligne de non-volley (ou la cuisine), la balle est considérée comme étant en jeu.
5. Le joueur de droite sert toujours en premier et la rotation se fait ensuite dans le sens des aiguilles d’une montre.

**Pointage :**

1. Les parties sont normalement jouées jusqu’à 11 (victoire par 2 points).
2. Une équipe ne marque des points que lorsqu’elle effectue un service.
3. Si le joueur ou l’équipe adverse réussit un coup gagnant, cela est soit considéré comme un changement de service, soit c’est au tour du joueur suivant de servir. Aucun point n’est attribué.